

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 26 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le LUNDI 26 JUILLET,
à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Date de convocation : le 19 JUILLET 2021

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Catherine THOMAS, Thibaut BOURGET, Aurélie BAUGÉ, Christine CHARREAU, Maria-Eléna LY, Michelle CORDIER et Claude CARTON.

Absent excusé : Erwan ALLEAUME

Absent : Dominique BASILE

Pouvoir : Erwan ALLEAUME à Christine CHARREAU

Madame Claude CARTON a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, la loi de sortie de crise sanitaire prolonge jusqu'au 30 septembre 2021 diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment la tenue des réunions des assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires de droit commun (lieu des réunions, condition de quorum ramenée au tiers des membres, deux pouvoirs au lieu d'un par conseiller municipal...).

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – Délégation au Maire du droit de préemption urbain (DPU) suite à approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2021, la Communauté de Commune des Collines du Perche a approuvé le PLUi et décidé d'instaurer un droit de préemption urbain (DPU) sur le périmètre des zones U et Au. Ce droit de préemption urbain peut être délégué en partie aux Conseils Municipaux des communes membres de la communauté de communes.

Après consultation des communes membres, par délibération du 21 juillet 2021, le Conseil Communautaire a donné délégation aux Conseils Municipaux des communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain, à l'exception des zones Ux et AUx (zones d'activités économiques).

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2122.22 du CGCT, le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de ses attributions, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la Commune.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, l'exercice, au nom de la Commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 200 000 €.

2 – Décision Modificative Budgétaire N°2/2021

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits afin d'effectuer de nouvelles dépenses non prévues au budget primitif 2021,

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente décision modificative sur le budget général de l'exercice 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES
2031	Frais d'études <i>(Levés topographiques, études et maîtrise d'œuvre pour travaux aménagement voirie rue Gheerbrant suite à enfouissement des réseaux)</i>	+ 12.000 €
21318	Autres bâtiments publics <i>(travaux de rénovation ancienne Maison du Tourisme, menuiseries, chaudière gaz, toiture sera programmée en 2022)</i> Chiffre travaux en cours	+ 15.000 €
2151	Réseaux de voirie <i>(Travaux de voirie 2021-diminution de prestations commandées Non réalisation de la réfection du parking des « Prés Barrés » Avenant négatif de 10.672 € -Crédits supplémentaires pour aménagement accès Aire Camping-Cars + 14.380 €)</i>	+ 3.710 €
2183	Matériel de bureau et informatique <i>(remplacement poste informatique Services Techniques 1.500 €, achat d'un nouveau vidéoprojecteur 2.800 €)</i>	+ 4.300 €
2188	Autres immobilisations corporelles <i>(grosses réparations sur armoire froide-cuisine Maison Consigny)</i>	+1.412 €
TOTAL		+ 36.422 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
1321	Subvention de l'Etat DETR 2021 <i>(subvention DETR attribuée pour vidéoprotection 60%)</i>	+ 9.128 €
1323	Subvention Département-Dotation de Solidarité Rurale <i>(solde DSR 2020 reçu 25.000 € prévision 19.000 €)</i>	+ 6.000 €
28051	Amortissements Concessions et droits similaires <i>(licences informatiques)</i>	+ 310 €
024	Produits des cessions d'immobilisations <i>(vente 2 mobile-home d'occasion, 1 lot mobilier de bureau)</i>	+ 5.700 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+15.284 €
TOTAL		+ 36.422 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations <i>(crédits supplémentaires de 310 € pour ajustement)</i>	+ 310 €
023	Virement à la Section d'Investissement	+15.284 €
TOTAL.....		+15.594 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
74121	Dotations ETAT-Dotation de Solidarité Rurale <i>(Prévision 160.000 € Reçu 171.374 € soit +11.374 €)</i>	+ 11.374 €
74127	Dotations ETAT-Dotation Nationale de Péréquation	+ 4.220 €
TOTAL		+ 15.594 €

3 – Personnel Communal

-Augmentation du temps de travail d'un salarié en contrat aidé CAE-PEC affecté aux services techniques : Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail de 20 H à 35H par semaine à compter du 1^{er} septembre 2021

-Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

Monsieur le Maire fait savoir que toutes les communes doivent souscrire une assurance pour les risques statutaires du personnel communal (maladie, accident, invalidité....).Le CDG 41 ayant lancé une consultation pour le compte des communes affiliées, il est proposé que la Commune adhère à ce contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Les taux de prime seront les suivants : 5,60 % pour le personnel titulaire et 1,35 % pour le personnel non titulaire.

4 – Renouvellement d'adhésion à l'association des Maires pour le Civisme-« Passeport du Civisme »

Il est rappelé que la Commune a adhéré en 2020 à l'association des Maires pour le Civisme afin que les enfants de la Commune puissent bénéficier du « Passeport du Civisme » et d'autres actions diverses.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune à cette association pour l'année 2021 pour un montant de cotisation de 200 €.

5 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2021/71	05/07/2021	Signature d'un contrat avec la Compagnie « Sans Léopard » de Paris 18 ^{ème} pour l'organisation du spectacle « <i>Le Cabaret du Poilu</i> » le 26 août 2021 pour un montant de 3.200 € H.T. soit 3.376 € T.T.C.
2021/72	05/07/2021	Aliénation de gré à gré (cession) d'un mobile-home d'occasion en l'état à M. GALERNE Henri au prix de 2.500 € (mobile home de marque WILLERBY)
2021/73	06/07/2021	Création d'une régie comptable pour l'encaissement de recettes de l'aire d'accueil et de services pour camping-cars (borne automatique de paiement)
2021/74	13/07/2021	Aliénation de gré à gré (cession) d'un ensemble de mobilier de bureau pour un montant de 200 €
2021/75	23/07/2021	Commande d'une prestation de relevés topographiques de la totalité de la Rue Gheerbrant à la Sté AXIS-CONSEILS pour un montant de 1.280 € H.T. soit 1.536 € T.T.C.
2021/76	26/07/2021	Acquisition d'un Vidéoprojecteur de marque BenQ Modèle LU930 Lampe Laser pour un montant de 2.334 € H.T. soit 2.800,80 € T.T.C. à la société EURL Audio Espace de Cour Cheverny (41)

AFFAIRES DIVERSES

-Commission des travaux : la date de la prochaine réunion de la Commission des Travaux est fixée au vendredi 10 septembre 2021 à 16 H.

-Aire d'accueil et de services pour camping-cars des « Prés Barrés » : suite à la réalisation par la commune des travaux de VRD-génie civil, la Sté Aireservices va procéder à l'installation des équipements techniques à partir du 16 août prochain.

En raison de contraintes comptables et administratives, dans l'immédiat la réservation et le paiement en ligne ne seront pas possible.

Les travaux de réfection de la voirie de la rue des Prés Barrés sont également achevés. La mise à jour de la signalétique de l'aire d'accueil devra être réalisée (+ suppression signalétique camping/piscine).

-Animations estivales : les prochains spectacles auront lieu les 21 et 26 août 2021 :

-21 août 15 H au Parc Consigny pièce de théâtre « L'eau de la vie » par la compagnie Coriace

- 26 août dès 14 H au Parc Consigny concert spectacle « Le Cabaret du Poilu » précédé d'une intervention d'un conférencier-historien sur le thème de la Première Guerre mondiale 1914-1918.

Lors de ces manifestations, la présence des membres du Conseil Municipal est vivement souhaitée.

Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire, fait part de sa grande déception face à la très faible participation du public lors du dernier spectacle. Elle demande aux Conseillers Municipaux de relayer aux habitants les informations relatives à la programmation des prochains spectacles.

-Dénomination d'un espace public : sur proposition du Maire et des Adjoints l'espace vert public à l'angle des rues Victor Hugo et Honoré de Balzac sera dénommé « Le Caquetoire » (1 voix contre). L'engazonnement sera réalisé à l'automne et du mobilier sera installé (bancs publics...).

-Point d'étape programme « Petites Villes de Demain -PVD» : Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire, élue référente PVD rend compte des dernières réunions et avancées.

21 juin : réunion de travail avec Madame la Sous-Préfète et ses services. Suite à cette rencontre, les modalités pour effectuer la demande de financement du poste du Chef de Projet et le lancement de l'audit SHOP'IN ont été obtenus très rapidement.

19 juillet après-midi : 1^{ère} réunion des membres du COPIL-Comité de Pilotage en présence de Madame la Sous-Préfète, installation du COPIL, visite-découverte du centre-bourg de la Commune par les membres du COPIL.

La Commune a fait savoir qu'elle souhaite bénéficier de financements maximum (80%) pour les différents projets qui seront engagés dans le cadre du programme « PVD ».

Ensuite, il est fait part au Conseil Municipal des différentes actions et projets qui pourraient être présentés et réalisés au titre du programme PVD :

- rénovation énergétique de la Maison Consigny (isolation, menuiseries, chauffage)

- ancienne Maison de la Petite enfance (à côté de l'école maternelle) : nouvelle utilisation du lieu à trouver

- friche commerciale ancien « Proxy » : possibilité d'une acquisition et d'un aménagement du local pour installation d'un magasin de producteurs locaux. Le déficit de l'opération serait financé par l'Etat au titre du fonds friche dans le cadre du plan de relance. Le logement pourrait également être rénové. Etudes de diagnostic et faisabilité en cours

- réalisation d'un diagnostic énergétique de l'ensemble des logements communaux

- rue du Champ de Foire : travaux d'enfouissement des réseaux avec réaménagement et requalification de la voirie

- valorisation du patrimoine (restauration église, maison à pans de bois, mur d'enceinte de la forteresse)

- ancien court de tennis n°3 : à transformer et aménager en aire sportive et récréative pour les jeunes

Concernant la Marketplace (boutique virtuelle en ligne), à ce jour, déjà 15 commerçants ont adhéré, courant août des visites auront lieu auprès des artisans et la plateforme va être étendue aux commerçants-artisans des communes avoisinantes.

Concernant le volet habitat, à ce jour il n'est pas envisagé d'engager une OPAH-RU qui demanderait beaucoup de temps et pour un coût assez élevé, cependant il conviendrait tout de même d'engager une réflexion sur la problématique de l'habitat indigne et insalubre en centre-bourg.

La prochaine réunion du COPIL « PVD » est programmé le 27 octobre 2021.

-Parc Naturel Régional : Madame la Sous-Préfète a été informée et saisie suite au refus d'adhésion au périmètre qui a été formulé à la Commune suite à sa candidature.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Christine CHARREAU demande comment sera organisée la commission municipale « Petites Villes de Demain ». Madame Catherine THOMAS indique qu'il s'agirait plutôt d'un groupe de personnes sensibles à l'intérêt patrimonial et historique.

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : lundi 13 septembre 2021 à 18 H en Mairie, salle du Conseil Municipal (sous réserve des conditions sanitaires)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT



